



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°30

| | |
|--|---|
| DATE DE LA CONVOCATION 05/06/2020 | L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes |
| DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 15/06/2020 | Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune |
| NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11 | <u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT <u>Absent représenté</u> : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER <u>Secrétaire de séance</u> : Madame ROBERT Isabelle Le quorum étant atteint durant toute la délibération |
| DÉLIBÉRATION N°30 OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne | Monsieur le Maire dresse la liste des syndicats dans lesquels, un membre titulaire (ou plusieurs) ou un membre suppléant (ou plusieurs) doit(vent) siéger pour représenter la commune. Une synthèse de présentation des différents syndicats a été adressée aux conseillers par voie dématérialisée en amont de cette séance afin qu’ils puissent se positionner sur les différents syndicats. <ul style="list-style-type: none">- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5111-1, L5211-8 et L5212-7 du CGCT,- Vu l’arrêté n°203-56 en date du 26 décembre 2003 de Monsieur le Préfet du Val d’Oise, autorisant la création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne.- Considérant le résultat des élections municipales de mars 2020 Le conseil municipal après en avoir délibéré, Décide de procéder à l’élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne. |

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Compte tenu du résultat de vote :

| NOM | PRENOM | FONCTION | ADRESSE | TITULAIRE OU SUPPLEANT |
|----------|---------|------------|---------------------------|------------------------------|
| FLIGNY | Olivier | Conseiller | 1 Grande rue Prolongée | TITULAIRE |
| DE MOURA | José | Conseiller | 1 Grande rue Prolongée | SUPPLEANT |

**Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès
du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne**



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

